

## Ecarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes

01/03/2025

*Application des dispositions visant à assurer une réparation équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeantes et les membres des instances dirigeantes dans l'entreprise.*

*Décret n°2022-680 du 26 avril 2022*

Pour l'exercice 2024, au titre de la loi RIXAIN, la représentation de femmes et des hommes est la suivante :

	Représentation des femmes	Représentation des hommes
Cadres dirigeants	31%	69%
Instances dirigeantes	48%	52%